



*DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

\*\*\*\*\*

**Séance du 22 mars 2021 à 20h30**

\*\*\*\*\*

**Convocation du 11 mars 2021**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents**

Philippe DECOBERT  
Jean-Philippe GUENARD  
Maryvonne DOYEN  
Maryse SMIGIELSKI  
Daniel GEORGES  
Yves MAUBANT  
Marie-Josée AUBERT  
Etienne BOSETTI

Julien BROSSE  
Valérie LLINARES  
Nicolas VASCHETTO  
Yann TRONCHET  
Muriel BAJOT  
Jean PETRONIO  
Renaud MARIAGE

**assistent au conseil en visioconférence :** Julia BELERT, Valérie LLINARES, Céline POIX

**Absent(s) :** /

**Donne procuration :**

Océane MIRANDA donne procuration à Maryse SMIGIELSKI  
Stéphanie BOULANGER donne procuration à Muriel BAJOT

**Secrétaire de séance :** Maryse SMIGIELSKI

## ORDRE DU JOUR :

<u>1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> .....	2
<u>2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIETR 2021</u> .....	2
<u>3 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION</u> .....	3
3.1 Police intercommunale	
<u>4 FINANCES</u> .....	3 à 5
4.1 : Vote du Compte de Gestion 2020	
4.2 : Vote du Compte Administratif 2020	
4.3 : Affectation du résultat 2020	
4.4 : Subventions aux associations	
4.5 : Tarifs municipaux	
4.6 : Vote des taxes foncières	
4.7 : Vote du Budget Primitif 2021	
<u>5 PERSONNEL MUNICIPAL</u> .....	5
5.1 : Retrait de délibérations	
<u>6 URBANISME</u> .....	5
6.1: Projet éolien	
<u>7COMMUNICATION DU MAIRE</u> .....	5 à 6
7.1 : Village internet	
7.2 Ecole	
7.3 Remplacement des bacs à ordures ménagères et tri sélectif.	
7.4 Servitude	
7.5 Élections	
<u>8 QUESTIONS DIVERSES</u> .....	6

### 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Maryse SMIGIELSKI en qualité de Secrétaire de séance.**

### 2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.**

### 3 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

#### 3.1 Police intercommunale :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole du 09 mars 2021 a décidé de créer une police intercommunale avec 3 postes de policiers. La zone d'action de ces policiers s'étendra de Tournes à Pouru-Saint-Rémy. Il va falloir former et certainement armer ces agents. Le Maire estime que la sécurité est une mission régalienne de l'Etat et pense que 3 agents pour une si vaste zone n'est sûrement pas suffisant et que la gendarmerie nationale effectue un service de qualité. Ces raisons expliquent son refus présenté en conseil communautaire.

### 4 FINANCES

#### 4.1 Vote du compte de gestion 2020 :

Le Maire expose que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Charleville-Mézières à la clôture de l'exercice 2020.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif 2020 du Maire et les écritures du compte de gestion 2020 de la Trésorière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion de la trésorière de Charleville-Mézières pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 4.2 Vote du compte administratif 2020 :

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Philippe GUENARD présentent le compte administratif 2020.

Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur GUENARD, pour le vote du compte administratif et quitte provisoirement la séance.

Entendu l'exposé de Jean-Philippe GUENARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal comme détaillé ci-dessous :

		Alloué 2020	Emis 2020
FONCTIONNEMENT	Recette	1 467 262.00 €	1 479 092.31 €
	Dépense	2 155 558.18 €	1 132 968.68 €
	R - D		346 123.63 €
	Résultat 2019		688 296.18 €
	<b>Excédent cumulé 2020</b>		<b>1 034 419.81 €</b>
INVESTISSEMENT	Recette	1 482 624.68 €	447 394.17 €
	Dépense	2 094 098.00 €	1 992 941.46 €
	R - D	<b>0.00 €</b>	849 216.89 €
	Résultat 2019		611 473.32 €
	<b>Déficit cumulé 2020</b>		<b>- 934 073.97 €</b>

#### 4.3 Affectation du résultat 2020 :

Suite au vote du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal constate :

- un déficit d'investissement de 934 073.97 €
- un excédent en fonctionnement de 1 034 419.81 €

**Section d'investissement**  
Détermination du résultat à affecter

Dépenses	1 992 941.46 €
Recettes	447 394.17 €
Report 2019	611 473.32 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 934 073.97 €</b>

**Section de fonctionnement**  
Détermination du résultat à affecter

Résultat de la clôture de fonctionnement	1 034 419.81 €
Déficit investissement	- 934 073.97 €
Recettes des RAR	51 559.79 €
<b>Résultat</b>	<b>151 905.63 €</b>

**Besoin d'autofinancement :**

Résultat cumulé de l'exercice	934 073.97 €
Recettes des RAR	- 51 559.79 €
<b>Résultat</b>	<b>882 514.18 €</b>

Le Conseil Municipal décide :

- de reporter le déficit d'investissement de 934 073.97 € au compte D 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 151 905.63 € au compte R 002,
- de reporter 882 514.18 € au R1068 pour l'excédent de fonctionnement capitalisé

4.4 Subventions aux associations 2021 :

La Commission des Finances, réunie le jeudi 18 mars dernier, a étudié les demandes de subventions des associations dont le tableau suivant en présente un résumé :

ASSOCIATIONS	2019	2020	2021	
			Subvention demandée	Subvention proposée
OCNA	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Comité des Fêtes et loisirs d'Aiglemont</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
<b>Alicia</b>	<b>600</b>	<b>600</b>		
<b>Section des Anciens Combattants</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>
Coopérative scolaire d'Aiglemont	915	600		
<b>Les Aiglephiles</b>	<b>300</b>	<b>300</b>		
Cyclocross d'Aiglemont	500	1 000		
<b>Batterie Fanfare l'Aiglemontaise</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Sport Bien Être</b>	<b>350</b>	<b>100</b>	<b>350</b>	<b>300</b>
Association des Chasseurs d'Aiglemont	500			500
<b>Aiglemont AIKIDO Club</b>	<b>700</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
S.A.B. (Solidarité Aiglemont Bohicon)	4 000	4 000	4 000	4 000
LISA		50		
<b>Faisons du sport contre le cancer</b>	<b>200</b>			
<b>Circuit des Ardennes</b>				<b>200</b>
<b>ADRASEC</b>			<b>200</b>	<b>200</b>
<i>Sous Total</i>	<i>15 765</i>	<i>14 650</i>		<i>13 200</i>
<i>Non affecté</i>				<i>2800</i>
<b>TOTAL</b>	<b>15 765</b>	<b>14 650</b>		<b>16 000</b>

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les subventions proposées.

4.5 Tarifs municipaux :

Lors du vote des tarifs municipaux au conseil du 16 octobre 2020, une erreur s'est glissée dans l'annexe des tarifs.

En effet les loyers des bâtiments communaux sis 18 et 20 rue Jean Macé sont soumis à une révision annuelle via l'indice INSEE. Il faut donc les retirer du tableau des tarifs municipaux.

#### 4.6 Vote des taux des taxes foncières :

Monsieur le Maire explique que la réforme fiscale pour cette année prévoit que la part départementale soit désormais reversée aux communes, ce qui va automatiquement engendrer une augmentation du taux final. Le Maire passe ensuite la parole à M. GUENARD, Maire-Adjoint aux finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 18 mars dernier. Après avis favorable unanime de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité moins 4 abstentions (Mesdames BAJOT et BOULANGER, Messieurs MARIAGE et PETRONIO) les taux 2021, comme suit :

	TAUX ANNEE 2021
Taxes Foncières Bâti	54.40
Taxes Foncières Non Bâti	55.53

#### 4.7 Vote du Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les conditions de préparation du budget 2021. Après avis favorable unanime de la Commission des Finances qui s'est réunie le 18 mars dernier, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité moins 4 abstentions (Mesdames BAJOT et BOULANGER, Messieurs MARIAGE et PETRONIO) le budget de l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 601 805.63 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 1 816 220.87 €

### **5 PERSONNEL MUNICIPAL**

#### 5.1 Retrait de délibération :

Le Maire explique au Conseil que conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal doit demander l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes avant de supprimer un poste.

En conséquence les délibérations 21-04 et 21-05 ne peuvent pas supprimer directement les postes d'attaché et celui d'adjoint administratif.

Le Maire va donc procéder à la saisine du comité technique pour avis.

En conséquence, le Conseil Municipal rapporte les délibérations 21-04 et 25-05.

### **6 URBANISME**

#### 6.1 Projet éolien :

Le Maire présente aux membres du Conseil le projet éolien proposé par la société ADE. Le projet prévoit 3 à 5 éoliennes. Le calendrier prévisionnel serait étalé sur 4 ans entre la préfaisabilité, le développement, l'instruction, le délai de recours et la construction.

Cela rapporterait à terme 105 700 €/an à la commune, répartis entre la fiscalité et convention d'occupation du domaine public.

Le Maire va consulter la communauté d'agglomération par rapport aux réelles retombées financières pour la commune. Des renseignements supplémentaires sont à obtenir avant de délibérer définitivement sur ce sujet.

### **7 COMMUNICATION DU MAIRE**

#### 7.1 Village internet :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le jury du 22<sup>ème</sup> Label national TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET, sous le haut patronage du Président de la République Emmanuel MACRON a distingué notre collectivité en lui attribuant de nouveau le label : Village Internet @@@@ 2021.

Cela sera formalisé par des panneaux aux entrées du village.

## 7.2 Ecole :

Le Conseil Municipal a été informé du retrait d'emploi au sein de l'école d'Aiglemont. Celui-ci proteste vivement à l'unanimité contre cette mesure qui bafoue toutes les actions volontaires portées depuis des années à savoir la rénovation complète et la mise aux normes de l'école maternelle, la rénovation thermique des bâtiments de l'école primaire, les équipements informatiques et plus largement pédagogiques ainsi que le soutien très volontariste des projets et actions conduits dans les classes. Une délégation associant le Maire et les représentants des parents d'élèves ont relayé leur désapprobation lors d'un entretien le mercredi 17 mars 2021 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Ardennes.

Le Conseil Municipal décide également le boycott du prochain Conseil d'Ecole en signe de protestation.

## 7.3 Remplacement des bacs à ordures ménagères et de tri sélectif :

La Communauté d'Agglomération procède actuellement à la distribution des containers ordures ménagères et de tri sélectif afin de remplacer les sacs jaunes. Cependant la société qui approvisionne est en rupture de stock et le réapprovisionnement prendra des semaines pour s'étaler jusqu'en mai.

## 7.4 Convention de servitude sur une propriété privée au profit de la commune pour le passage de canalisations d'assainissement et pluvial :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Civil et notamment les articles 637 et suivants ;

Vu le Code Rural et notamment les articles L152-1, R152-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-7-1 et suivants ;

Considérant que la commune envisage la rénovation de la voirie du lotissement situé rue Jean Mermoz et pour ce faire qu'il est nécessaire de procéder à la pose de canalisations souterraines d'évacuation d'eaux usées et pluviales,

Considérant que pour chaque tranche de travaux de ce type, menée en terrain privé, il est nécessaire de conclure, à titre gratuit, une convention de servitude avec les personnes propriétaires du terrain concerné,

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention de servitude avec les futurs propriétaires de la parcelle cadastrée AC 1261, lot 72 de la ZAC les Marliers, ainsi que tout autre document y afférant et que cette servitude sera ensuite transférée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération qui assure les travaux nécessaires.

## 7.5 Elections :

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élections régionales et départementales devraient avoir lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Un tableau des permanences leur sera prochainement adressé.

## **8 QUESTIONS DIVERSES**

M. Renaud MARIAGE prend la parole afin d'informer le Conseil que le peuplement de la forêt communale d'Aiglemont est fortement abimé par les scolytes. Il faudrait réunir la commission forêt afin d'étudier la transformation du peuplement avant une forte chute des prix.

De plus, à l'entrée du « Petit sabot » l'ONF constate un dépérissement des frênes, il y a nécessité de les exploiter au plus vite.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.

  
Le Maire  
  
Philippe DECOBERT